

2018
Rapport
Annuel

SACD

Directeur de la publication : Pascal Rogard
Coordination : Catherine Vincent
Rédaction : Jean-Louis Blaisot et Catherine Vincent
Agence graphique : Le Goff & Gabarra

Les données clés SACD

Les auteurs
30 000

auteurs ont bénéficié
d'une répartition en 2018 (+ 0,35 %)

L'action sociale
3,3 M€

L'action culturelle
6,9 M€

affectations
légales : 5,5 M€
affectations
volontaires : 1,4 M€

Perceptions / Répartitions

227,4 M€

perçus en 2018 (- 0,52 %)

Audiovisuel :

163,2 M€ (- 1,4%). Les perceptions record effectuées à l'étranger ont été contrebalancées par un recul des perceptions en France, principalement sur la copie privée, après une année 2017 marquée par de très forts rattrapages.

Spectacle vivant :

63,9 M€ (+ 2,2%). Les perceptions ont augmenté en France, et principalement à Paris où davantage de représentations et spectacles à fort potentiel ont été organisés. Les perceptions en provenance de l'étranger sont en recul, après une année 2017 exceptionnelle.

245,4 M€

répartis en 2018 (+ 13,42 %)

Le niveau des répartitions a connu une très forte progression en 2018, à la faveur d'une accélération des traitements et d'une réduction des droits en suspens, et il dépasse de près de 8 % le montant des perceptions de l'année.

Sur 100 euros perçus par la SACD

6,92 € frais de gestion

93,08 € destinés à être répartis aux ayants droit

Sommaire

- 03. Les données clés SACD
- 05. Mot de la présidente et du directeur général
- 1 La SACD, des auteurs au service de la création**
- 06. Le Conseil d'administration
- 07. La Commission de surveillance
- 2 Défendre, soutenir et accompagner les auteurs**
- 09. 2018 en bref
- 14. Défendre les auteurs en France et à l'étranger
- 3 Bilan d'activité et de gestion**
- 19. Promotions et adhésions
- 20. Les perceptions
- 21. Les répartitions de droits aux auteurs
- 22. Une situation financière saine et solide
- 23. La contribution des auteurs au financement de la société
- 24. Les chiffres clés de l'utilisation des œuvres du répertoire
- 25. La SACD, une société très contrôlée
- 4 Les actions sociales et de solidarité**
- 26. Les chiffres clés de l'action sociale
- 26. Les axes d'intervention
- 27. La fondation Paul Milliet
- 27. Auteurs Solidaires
- 5 Une forte implication dans le dynamisme culturel**
- 28. Les chiffres clés de l'action culturelle
- 29. Les actions en faveur de la création
- 30. Le budget de l'action culturelle
- 30. L'association Beaumarchais – SACD
- 31. Les Sujets à vif
- 32. Les Intrépides
- 33. Avignon 2018
- 34. Les prix 2018
- 35. César 2019 : le Dîner des Auteurs
- 6 Annexes**
- 36. Perceptions
- 37. Répartitions de droits
- 38. Compte de gestion de l'exercice
- 40. Bilan au 31 décembre 2018
- 42. Organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives (2016 à 2018)
- 43. Extraits des rapports du commissaire aux comptes



Sophie Deschamps
Présidente de la SACD



Pascal Rogard
Directeur Général de la SACD

Mot de la présidente et du directeur général

Dans une période de fortes mutations, la SACD a maintenu son cap. Tout au long de cette année 2018, nous avons veillé à rester fidèles à nos engagements : poursuivre une gestion financière rigoureuse et performante ; améliorer notre qualité de services ; défendre le droit des auteurs et une politique culturelle ambitieuse.

Notre politique s'est traduite par de bons résultats financiers : avec une forte accélération des traitements et une réduction des suspens, les répartitions ont fortement progressé à +13%, soit 254,5M€ répartis aux auteurs. Les perceptions, quasi stables par rapport à l'an dernier, se sont maintenues à un niveau élevé (227,4M€) grâce notamment au spectacle vivant en France et à l'audiovisuel à l'étranger. Les efforts de gestion, qui ont accompagné ces résultats positifs, nous permettent de rembourser cette année 3,2M€ de retenue statutaire aux auteurs.

Les bonnes nouvelles sont aussi venues d'Europe avec l'adoption de trois directives pour lesquelles la SACD s'est beaucoup engagée : la directive sur le droit d'auteur qui consacre, pour la première fois, un droit à rémunération proportionnelle pour les auteurs partout en Europe, et renforce leurs droits à l'égard des producteurs ; la directive sur les services de médias audiovisuels qui permet d'intégrer les géants du Net dans nos politiques de soutien à la création européenne ; la directive Câble-Satellite qui étend le périmètre de la gestion collective du droit d'auteur et renforce les droits des auteurs.

Ces nouvelles règles seront utiles pour affronter un univers audiovisuel français chahuté. C'est d'abord l'avenir du service public qui peut inquiéter, entre des déclarations ministérielles appelant à la suppression de la redevance audiovisuelle et le projet de supprimer France 4. Rappelons que cette chaîne représente 60% de l'offre française d'animation du service public et près

de 35% de l'offre globale de cinéma. Pour la remplacer, la mise en place d'une plateforme numérique, toujours inexistante, et qui ne sera pas accessible pour tous les Français est totalement insuffisante.

Le maintien d'une identité forte du service public et le renforcement du soutien à la création par France Télévisions doivent être des marqueurs de la politique audiovisuelle.

Dans cet horizon incertain pour le service public, la SACD et l'ADAGP ont dénoncé, avec effet au 1^{er} janvier 2019, le contrat avec France Télévisions signé en 2010, avant l'essor de la télévision de rattrapage. Face à un groupe public en pleine évolution numérique, à la croissance des usages délinéarisés et à une valorisation devenue insuffisante des répertoires de la SACD, la renégociation du contrat s'imposait.

En revanche, 2018 a aussi été une année de conclusion de nouveaux contrats : avec des plateformes de vidéo par abonnement ; avec YouTube pour sécuriser les droits des auteurs pour une période de 4 ans, à un niveau plus élevé. Nous avons aussi pu conclure, après un long contentieux, un protocole d'accord avec Canal+ qui maintient la rémunération des auteurs sur le territoire français et permet une progression des droits pour les activités sur le continent africain du Groupe Canal+.

C'est évidemment le signe que face aux difficultés et dans des négociations parfois dures, la SACD ne cède pas sur l'exigence de bien défendre tous ses auteurs. C'est aussi le témoignage que dans ce monde audiovisuel et cinématographique de plus en plus numérique, de plus en plus concentré, le poids de la SACD et de la gestion collective reste une force au bénéfice des créateurs et des créatrices.

Aussi, dans le spectacle vivant, l'heure doit être à un soutien renforcé des auteurs et des autrices qui font vivre la création

contemporaine vivante et à une meilleure circulation des œuvres. Ce doit être une priorité des politiques du ministère et des Collectivités que de mieux soutenir les créateurs. C'est le message que nous portons en permanence pour garantir un avenir meilleur pour les auteurs de spectacle vivant.

La SACD a aussi agi pour enrichir l'offre de services aux auteurs, avec notamment l'agrandissement des espaces de travail à la Maison des Auteurs SACD et la création d'un studio de tournage et de montage gratuit pour les auteurs. Avec ces nouveaux services, la SACD est en mesure d'être aux côtés des créateurs tout au long de l'avancement de leurs projets de création, de l'écriture jusqu'à la diffusion.

Rendre service aux auteurs trouve aussi sa place dans notre politique d'action culturelle, financée grâce à la copie privée. Elle a bénéficié de ressources en hausse de 11%, soit plus de 700 000€ supplémentaires pour un nombre total de 378 partenariats. Plus que jamais, la SACD est un acteur qui accompagne les auteurs dans leur création et tous ceux qui mettent en avant la vitalité de la création française.

La SACD est aussi restée fermement engagée dans la défense d'un statut social des auteurs, protecteur et efficace. Dans toutes les concertations, notamment sur la réforme du régime social et de retraite des auteurs, elle a porté une parole forte.

Enfin, si la politique culturelle n'avait pas vocation à être ouverte et inclusive, elle perdrait son sens et son âme. C'est pourquoi nous avons maintenu nos engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la diversité, qui est notamment insuffisante.

Dans ce monde en mutation, la devise de Beaumarchais à la création de la SACD, « Unis et libres », reste d'une indiscutable modernité. Nous continuerons à la faire vivre, pour vous et avec vous.

Sophie Deschamps et Pascal Rogard

1

La SACD, des auteurs au service de la création

Par les auteurs, pour les créateurs



Le conseil d'administration est composé d'autrices et d'auteurs élus par les membres de la SACD. Il se réunit une fois par mois en séance plénière et une fois en commissions spécialisées et décide, en accord avec la/le président(e) et le directeur général, tous deux co-gérants de la société, de la politique de la SACD.

Le Conseil d'administration

Présidente :

Sophie Deschamps, télévision (scénariste)

Première vice-présidente :

Brigitte Bladou, théâtre

Vice-présidents :

Brigitte Buc, théâtre

Caroline Huppert, télévision (réalisatrice)

Laurent Tirard, cinéma

Alain Stern, télévision (scénariste)

Catherine Verhelst, musique et danse

Administrateurs délégués :

Catherine Cuenca, création interactive

Luc Dionne, Président du comité canadien (télévision)

Jean-Luc Goossens, Président du comité belge (cinéma)

Frédéric Michelet, arts de la rue

Jani Nuutinen, cirque

Eric Rondeaux, animation

Catherine Tullat, radio

Panchika Velez, mise en scène

Administrateurs :

Nelly Alard, télévision (scénariste)

Marion Aubert, théâtre

Sylvie Bailly, télévision (scénariste)

Jean-Xavier de Lestrade, télévision (réalisateur)

Michèle Dhallu, chorégraphie

Valérie Fadini, télévision (scénariste)

Graciane Finzi, musique

Laurent Heynemann, télévision (réalisateur)

Arthur Joffé, cinéma

Laurence Katrian, télévision (réalisatrice)

Corinne Klomp, théâtre

Joanne Leighton, chorégraphie

Mathilde Maraninchi, animation

Marie-Castille Mention-Schaar, cinéma

Blandine Pélissier, théâtre

Dominique Sampiero, cinéma

Commission d'action sociale :

Nelly Alard, télévision

Sylvie Bailly, télévision

Eric Rondeaux, animation

Catherine Tullat, radio

Le comité de direction

Sandrine Antoine, Véronique Aubergeon, Jean-Louis Blaisot, Pierre-Emmanuel Bourgouin, Linda Corneille, Christophe Dubois, Marie-Noelle Guiraud, Yves Le Coënt, Géraldine Loulergue, Véronique Perlès, Guillaume Prieur, Hubert Tilliet, Catherine Vincent, Frédéric Young.

Directeur général :
Pascal Rogard
Secrétaire général :
Patrick Raude

Comité Belge

Président :

Jean-Luc Goossens, cinéma, télévision

Vice-présidente :

Gabriella Koutchoumova, chorégraphie

Membres :

Fred Castadot, cinéma, télévision

Jean-Benoît Ugeux, cinéma, télévision

Delphine Noels, cinéma, télévision

Véronique Jadin, cinéma, télévision

Gabriel Vanderpas, cinéma, télévision

Sybille Cornet, dramatique, lyrique

Geneviève Damas, dramatique, lyrique

Jasmina Douieb, dramatique, lyrique

Virginie Strub, dramatique, lyrique

Barbara Sylvain, dramatique, lyrique

Ariane Buhbinder, dramatique, lyrique

Émilie Maquest, dramatique, lyrique

Valérie Lemaître, œuvres multimédia interactive

Layla Nabulsi, radio

Comité Canadien

Président d'honneur :

Gilles Carle

Président :

Luc Dionne, télévision

Vice-président :

Benoît Pilon, cinéma

Télévision :

Diane Cailhier,

Bruno Carrière,

Marie-France Landry,

Charles-Olivier Michaud,

Patrick Lowe.

Cinéma :

Denys Arcand,

Louis Bélanger,

Johanne Prigent.

Spectacle vivant :

Marie Chouinard,

Pierre-Michel Tremblay.

Comité exécutif :

Luc Dionne,

Benoit Pilon,

Patrick Lowe.

La Commission de surveillance 2018-2019

Rapporteuse :

Christiane Spièro

Vice-rapporteuse :

Elizabeth Verry

Audiovisuel :

Jérôme Diamant-Berger, Laurent Hébert,

Elizabeth Verry, Christiane Spièro

Spectacle vivant :

Nicole Sigal,

Julien Simon

Rôle et missions

Composée de membres élus par l'assemblée générale, la commission de surveillance surveille l'activité des organes de gestion, d'administration et de direction.

Cette commission a été créée à l'assemblée générale du 15 juin 2017, en application de l'ordonnance du 22 décembre 2016 relative à la transposition de la directive européenne du 26 février 2014 sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins.

Elle possède une triple mission :

- > contrôler l'activité du Conseil d'administration et du directeur général, notamment dans la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée générale, en particulier les politiques générales adoptées par celle-ci en matière de répartition des droits, de déductions sur droits, d'investissement et de gestion des risques, et d'utilisation des sommes non répartissables.
- > exercer les compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée générale, notamment en matière immobilière (acquisition, vente d'immeubles et constitution d'hypothèques), en matière de création de filiales, d'opérations de fusion, d'alliances et de prise de participations dans d'autres entités, et en matière de constitution de prêts, d'emprunts et autres garanties.
- > émettre un avis sur les refus opposés par les services de la SACD aux demandes de communication des auteurs membres.

Synthèse du rapport de la Commission de surveillance

En ce qui concerne l'immobilier, la SACD n'a, au cours de cette année, acquis aucun nouveau bien.

Par ailleurs, la Commission n'a été saisie d'aucune plainte pour non communication de documents sociaux.

La Commission a suivi la mise en œuvre des politiques générales de la SACD par le Conseil d'administration et le directeur général. A ce titre, elle a pu constater les mises en œuvre suivantes :

- La **politique générale d'utilisation des sommes non répartissables** : les sommes non répartissables ont été affectées en 2018, conformément aux dispositions prévues par ladite politique générale ;
- La **politique générale de déductions sur droits** : plusieurs modifications des taux des retenues statutaires sont intervenues, dans les limites prévues par la politique générale applicable en ce domaine, et notamment un certain nombre de baisses des taux de retenue en spectacle vivant et en audiovisuel ;
- La **politique générale de répartition des droits** : des modifications de barèmes de répartition des droits ont été adoptés en audiovisuel et un doublement de la fréquence de la répartition des droits est intervenu en spectacle vivant ;
- La **politique générale de gestion des risques** : de nombreuses mesures ont été prises pour parer aux **risques informatiques** (externalisation des serveurs, sauvegarde des données, renforcement des mesures de sécurité contre les attaques virales, etc.), aux **risques opérationnels** (délivrance par l'AFNOR de la certification ISO 9001 pour plusieurs prestations de la SACD notamment la perception et la répartition des droits), aux **risques concurrentiels**, aux **risques juridiques** (mise en conformité avec la nouvelle réglementation sur la gestion collective, avec le nouveau Règlement général sur la protection des données personnelles et avec la réglementation sociale et fiscale), aux **risques économiques et financiers** (signature d'un protocole d'accord avec Canal+ ; gestion fluide des placements financiers), aux **risques liés aux ressources humaines** (signature de plusieurs accords d'entreprise fin juin 2018, campagne de télétravail, augmentation

du budget des œuvres sociales du CE) et aux **risques naturels et sécuritaires** (revue des différentes assurances souscrites) ;

- La **politique générale d'investissement des revenus provenant des droits** : une actualisation de la charte de gestion des placements financiers est en cours de finalisation.

La Commission de surveillance a également constaté que les **décisions adoptées par l'Assemblée générale du 28 juin 2018** ont été mises en œuvre, tant en ce qui concerne les décisions adoptées par **l'Assemblée générale extraordinaire** (les nouvelles modalités d'envoi des convocations individuelles aux assemblées générales, l'assouplissement des conditions d'adhésion à la SACD – la procédure de radiation pour défaut de déclaration d'œuvre dans le délai de 36 mois suivant l'adhésion restant toutefois à adopter –, les nouvelles modalités de répartition des droits en suspens en cas de désaccord entre auteurs sur le partage des droits, les modifications concernant la promotion annuelle des auteurs aux différents grades sociaux et les modalités de réforme de la Commission de surveillance), que les décisions votées par **l'Assemblée générale ordinaire**, sur lesquelles la Commission de surveillance n'a émis aucune remarque particulière.

S'agissant de la mise en œuvre des **décisions adoptées par l'Assemblée générale ordinaire de 2017**, la Commission a constaté que les **Résolutions 8 et 9** concernant les œuvres télévisuelles d'animation, qui n'avaient pas pu être mises en œuvre en 2018, sont toujours en cours. Un groupe de travail a été créé. Il fera prochainement des propositions concernant une nouvelle définition de la bible graphique et le passage en préciput d'une partie des droits revenant aux auteurs et ayants droit littéraires.

Enfin, la Commission a constaté avec satisfaction avoir été entendue sur la réintégration du dépôt des œuvres précédemment gérées par Scala au sein de la SACD et sur la création du Comité de suivi du budget au sein du Conseil d'administration.

« Voici le bilan d'une année riche en réformes. La Commission de surveillance se réjouit d'en avoir le témoin attentif et l'acteur, nous l'espérons, réactif. »

Christiane Spièro,
rapporteuse de la Commission de surveillance

Défendre, soutenir et accompagner les auteurs

2018 en bref

Négocier au bénéfice des auteurs

La SACD et l'ADAGP ont signé au début de l'année 2018 un nouveau contrat avec YouTube qui sécurise les droits des auteurs sur une période de quatre ans à un niveau significativement plus élevé que le précédent.

La SACD a par ailleurs conclu des contrats avec les services de vidéo par abonnement Brefcinéma, Benshi, La Cinétek, Uncut et VoD Factory.

Dans le domaine de la radio, la SACD a conclu un nouveau contrat avec Europe 1 pour revaloriser la valeur minutaire du répertoire et établi un contrat type de commande avec Radio France qui a vocation à s'appliquer à toutes les antennes du groupe.

Dénonciation de l'accord France Télévisions

La SACD et l'ADAGP ont dénoncé, avec effet au 1^{er} janvier 2019, le contrat avec France Télévisions signé en 2010 en commun avec la SCAM considérant que ce contrat, signé avant l'essor de la télévision de rattrapage, n'était plus adapté, notamment eu égard aux annonces concernant l'évolution du service public, à la croissance des usages délinéarisés dont l'importance actuelle et future n'est pas prise en compte dans le contrat dénoncé et aux critères de valorisation des répertoires figurant dans l'ordonnance de 2016. Tous les éléments montrent qu'à l'aune de ces critères, la rémunération du répertoire de la SACD ne correspond pas, en l'état, à sa valeur objective. En dépit de la volonté de la SACD d'engager très rapidement des discussions, aucun accord n'a pu être trouvé entre les deux sociétés en juin 2019 et le groupe France Télévisions diffuse donc sans autorisation depuis le 1^{er} janvier 2019 les œuvres représentées par la SACD et l'ADAGP, en infraction avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Résolution du conflit avec Canal+

Après un très long contentieux, la SACD et le Groupe Canal+ ont signé un protocole d'accord le 12 juillet 2018 qui maintient la rémunération des auteurs sur le territoire français et permet une progression des droits pour les activités sur le continent africain du Groupe Canal. Ce protocole d'accord sur la base duquel le groupe s'acquitte depuis l'été 2018 des droits d'auteur dus à la SACD doit être décliné dans des contrats concernant chaque service du groupe.

Le cas particulier d'Amazon Prime

Avec Amazon Prime, les discussions se poursuivent mais demeurent complexes et n'ont pas débouché à ce jour. La société Amazon est donc depuis l'ouverture de son service Amazon Prime en France et en Belgique en infraction avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

En Belgique

En Belgique, la SACD a conclu plusieurs accords positifs avec d'importants utilisateurs de nos répertoires, et notamment VMMA, Proximus, et Telenet-LG (malgré l'important litige toujours en cours avec cette dernière société). En revanche, les négociations avec la VRT (service public flamand) n'ont pu aboutir avant la fin de l'année. Elle se poursuivent.

Au Canada

Au Canada, le comité des auteurs s'est impliqué dans le renouvellement d'accords avec des chaînes canadiennes (Radio-Canada, la plus importante chaîne publique, ARTV, une chaîne spécialisée culturelle), et dans la négociation d'ententes avec de nouvelles chaînes.

Amélioration constante du service de gestion des droits

En 2018, la SACD a poursuivi ses actions d'amélioration de la performance dans la gestion des droits tant sur le plan de l'efficacité, que de la rapidité, de la transparence et du coût. Depuis plusieurs années, la SACD travaille en effet à une optimisation de sa gestion avec deux objectifs principaux : augmenter son efficacité tout en réduisant les coûts pour les auteurs.

En **spectacle vivant**, la réorganisation consécutive à la dénonciation en 2013 par la SACEM du contrat couvrant les activités mixtes de perception du spectacle vivant en région, a permis une augmentation du niveau des perceptions ainsi qu'une accélération des délais de perception et de répartition de leurs droits aux auteurs. Elle a aussi engendré une importante économie de gestion qui bénéficie aux auteurs : la retenue sur droits opérée par la SACD pour les spectacles joués en province et en Belgique a ainsi baissé de près de 10 % en juillet 2018.

Par ailleurs, les délais d'encaissement des droits ont de nouveau été réduits en 2018 et se situent à 3,4 mois, sachant qu'en 2017, ils avaient déjà été réduits d'un mois.

Parallèlement, la SACD est passée, au printemps 2019, à deux répartitions par mois pour les auteurs de spectacle vivant qui reçoivent désormais leurs droits deux fois plus vite. À la traditionnelle répartition du 10 du mois s'ajoute une répartition aux alentours du 25 de chaque mois.

En **audiovisuel**, la fréquence des répartitions a augmenté en 2018. Par exemple, les droits des chaînes traditionnelles sont répartis mensuellement contre trimestriellement auparavant. Cela a mécaniquement entraîné une réduction des délais de paiement des droits aux auteurs ainsi qu'une augmentation de 12 % des sommes réparties au cours de l'année 2018.

En matière de gestion des droits audiovisuels, la SACD est tributaire des données réelles de diffusion, transmises par les chaînes, pour effectuer les calculs définitifs de répartition des droits. Pour compenser ces délais plus ou moins longs selon les chaînes, la SACD propose aux auteurs des acomptes. Ils peuvent en faire la demande en ligne dès le lendemain de la diffusion de leur œuvre.

Et les auteurs de l'audiovisuel ont eux aussi bénéficié d'une baisse de taux de retenue sur droits en provenance de l'étranger à compter de juillet 2018 grâce à un travail d'optimisation de nos relations avec les Organismes de gestion collective étrangers.

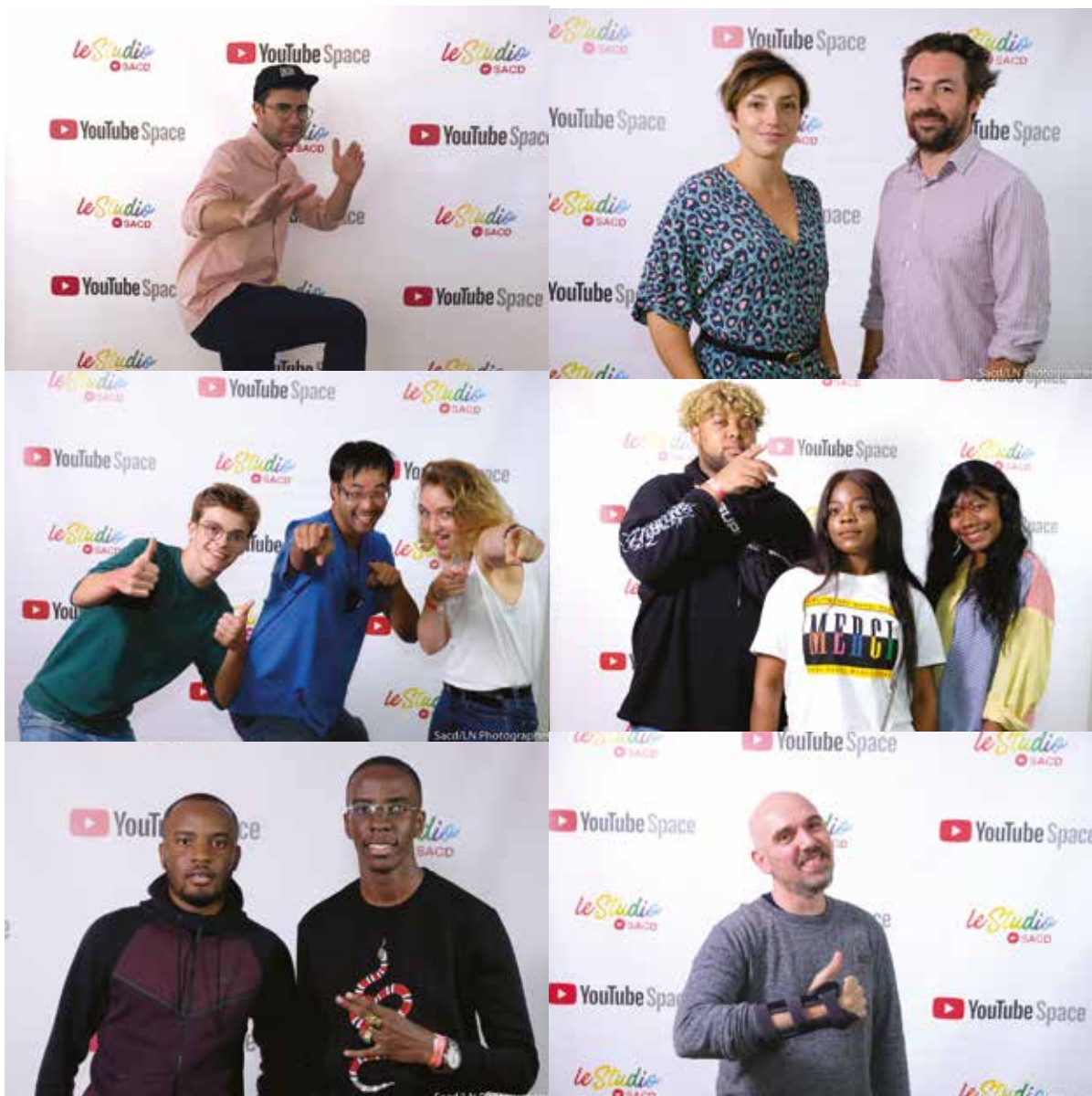
Forte réduction des droits en suspens

Un chantier d'envergure est mené depuis plusieurs années sur la réduction des droits en suspens qui ont accusé un nouveau recul de 31 % en 2018 grâce, notamment, à la mobilisation des équipes et au lancement d'un service en ligne affichant pour chaque auteur le montant ainsi que la cause du suspens tout en proposant, lorsque cela est possible, de les résoudre en ligne. Plus de 15 millions d'euros de droits en suspens ont ainsi pu être répartis au cours de l'année 2018.

Le Studio SACD et l'agrandissement de la Maison des auteurs

L'offre de services aux auteurs s'est considérablement enrichie en 2018. Depuis le 5 septembre 2018, les auteurs et créateurs SACD ont leur studio de tournage et montage gratuit sur simple réservation. Il comprend deux studios de 33m² et 17m² pour répéter, filmer, enregistrer, produire..., et une station de postproduction pour le montage et l'étalonnage. Le Studio SACD est pour l'instant partagé avec le YouTube Space Paris dont les locaux habituels sont en pleins travaux d'agrandissement. Ce partenariat permet à YouTube de ne pas subir de discontinuité de service du YouTube Space Paris et aux créateurs de la SACD de bénéficier d'un matériel performant, d'équipes spécialisées et de formations dispensées par des spécialistes. Le Studio rencontre un franc succès auprès des auteurs et créateurs de tous les répertoires de la SACD depuis son ouverture, et pas seulement auprès des YouTubers.

Les travaux finalisés en mai 2018 à la Maison des auteurs SACD ont pour leur part conduit à doubler les espaces de travail proposés aux auteurs. Plus qu'un outil de travail, la Maison des auteurs SACD est le quartier général d'une communauté d'auteurs encline au partage d'expérience, d'informations, d'idées, et d'opportunités professionnelles. La SACD propose donc depuis 2018 des espaces de création à tous les stades d'avancement du projet, de l'écriture à la diffusion.



Au plus près des créateurs du web

La personnalisation de la relation passe par la prise en compte des spécificités des auteurs et la capacité à répondre à leurs problématiques particulières de manière coordonnée et efficace. C'est dans cet esprit qu'a été créée, en 2018, la cellule web composée de collaborateurs de plusieurs directions de la SACD, mais point d'entrée unique pour les auteurs du web. Une nouvelle organisation qui a porté ses fruits.

Opportunités et rencontres

La SACD s'attache parallèlement à générer des contacts et des opportunités pour ses autrices et auteurs membres. Les différents fonds de soutien mis en place sur les web-séries, les premières séries inédites, les podcasts, permettent aux auteurs de passer de l'idée au concret. La SACD organise aussi, à la Maison des Auteurs ou dans les différents espaces du siège de la rue Ballu : des rencontres thématiques (dont certaines en collaboration avec le CNC ou Artcena), des masterclass avec de grands auteurs ou des rencontres professionnelles avec les dirigeants opérationnels des diffuseurs, tant en fiction qu'en cinéma ou animation (TF1, Canal+, Gulli, France Télévisions...). Et parce que les nouveaux modes de création sont des opportunités pour les auteurs, elle noue des partenariats avec de grands diffuseurs pour lancer des fonds d'aide à la création. La SACD continue aussi à être très investie dans la formation professionnelle des auteurs auprès des grandes institutions reconnues parmi lesquelles La fémis, le CEEA, les Gobelins, La Poudrière ou encore la Cinéfabrique à Lyon.

Des services en lignes plus nombreux, plus performants

En 2018, plusieurs services ont été lancés à destination des auteurs, mais aussi des producteurs, des diffuseurs ou des Organismes de gestion collective avec lesquels la SACD est en relation sur le plan international. Chacun possède désormais un Espace authentifié adapté à son profil avec des services et informations pertinents. Plusieurs services ont aussi été modernisés, améliorés en fonction des retours des utilisateurs et/ou des opportunités techniques.

Les auteurs membres peuvent désormais : consulter, dans leur Espace personnel, les exploitations de leurs œuvres avec un suivi de facturation, débloquer leur(s) droit(s) en suspens ou régler en ligne leur cotisation annuelle. La déclaration en ligne évolue également sans cesse dans le sens de la simplification et pour intégrer de nouvelles déclarations (web, langue anglaise...).

Pour les nouveaux membres, l'adhésion en ligne a été considérablement allégée et simplifiée. D'ailleurs, plus de 90% des adhésions se font désormais en ligne.

Le service en ligne dédié aux compagnies Amateur a lui aussi été simplifié après intégration des retours formulés par ses utilisateurs sur la première version. La quasi-totalité des demandes d'autorisation des compagnies Amateur sont ainsi aujourd'hui transmises à la SACD via ce service en ligne. Les diffuseurs, eux, ont accès à un service de suivi de la facturation et de paiement en ligne intégrant de nouvelles possibilités de règlement des factures. La SACD a aussi engagé une action volontariste de dématérialisation des échanges et des règlements avec les auteurs et les diffuseurs, dans un double souci d'efficacité et de sécurisation des paiements.

Et les Organismes de gestion collective avec lesquels la SACD a des accords de réciprocité bénéficient d'un nouveau service en ligne de gestion des autorisations en spectacle vivant.

Pour tout le monde, le service de protection des œuvres en ligne e-dpo a été rénové et la tarification a été modernisée.

Le but de cette transformation digitale demeure, bien entendu, d'automatiser ce qui peut l'être pour concentrer le travail des équipes de la SACD sur des actions à valeur ajoutée et des relations personnalisées avec les auteurs, plutôt que sur des tâches administratives.

Les relations internationales

À la suite de la transposition en droit français de la directive européenne sur la gestion collective des droits d'auteurs et des droits voisins, de la modification des statuts de la SACD en Assemblée générale en 2017, et de l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la SACD a entrepris de renégocier l'ensemble des contrats de représentation la liant aux Organismes de Gestion Collective (OGC) étrangers.

L'objectif est d'accélérer les délais de répartition, de clarifier et mettre à jour certaines clauses ainsi que les frais de gestion appliqués dans le cadre de ces accords. Ainsi, en 2018, 16 contrats ont été renégociés et signés avec 13 OGC européens et ce travail de renégociation des contrats se poursuivra en 2019.

Beaumarchais et...

Fondée en 1777 par Caron de Beaumarchais, la SACD a adapté cet héritage du droit d'auteur à toutes les évolutions technologiques et même au numérique. Pour défendre les droits des auteurs et s'adapter à leurs besoins, la SACD met en relation constante, les créateurs, les milieux institutionnels et les politiques.



Pascal Rogard, Émilie Cariou, Françoise Nyssen et Costa Gavras.



Pascal Rogard, Kessen Tall, Abderrahmane Sissako, Marlène Schiappa et Jacques Fansten



Jean-Paul Salomé



Laurent Tirard, Sibylle Veil, Jacques Fansten



Malika Séguineau, Pascal Rogard, Justine Ryst



Pascal Rogard, Evelyne Gebhardt, Costa Gavras et Helga Trüpel



Raoul Peck, Inès Rabadàn, Gérard Krawczyk



Stanislas Carré de Malberg et Bernard Jeanjean



Olivier Ayache-Vidal et Laurent Tirard



Pascal Rogard, Jean-Pierre Leleux, Catherine Morin-Desailly, Raoul Peck et Françoise Laborde



Christian Carion



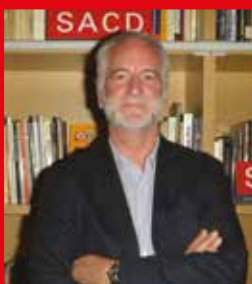
Pascal Rogard, Laurent Bouhnik et Gérard Krawczyk



Déborah François, Rosalie Varda et Agnès Varda



Patrick Raude, Veronika Wand-Danielsson, Radu Mihaileanu



Brice Cauvin



Pascal Rogard et Martin Ajdari



Pascal Rogard, Frédérique Bredin, Costa-Gavras



Anne Bennet et Nathalie Coste-Cerdan

Débat à Avignon animé par Pascal Rogard avec Pierre Beffeyte, Brigitte Buc, Deborah Munzer, Bruno Studer, Elise Vigier, et Sophie Zeller.



Défendre les auteurs en France et à l'étranger

La SACD est un organisme de gestion collective mais aussi, depuis sa création par Beaumarchais, une société de défense et de protection des auteurs, de la création et de la diversité culturelle en France et à l'international.

Durant l'année 2018, les plus grandes victoires politiques et institutionnelles en faveur des auteurs ont été européennes. Et pour chacune d'elle, la SACD a joué un rôle moteur aux côtés des organisations européennes.

La directive sur le droit d'auteur, une victoire pour les créateurs

Après plusieurs années de combats intenses face aux géants mondiaux du Net, la directive sur le droit d'auteur a été adoptée en mars 2019. Elle comporte des avancées majeures et inédites pour les auteurs et l'Europe de la Culture.

En particulier, cette directive consacre, pour la première fois, un droit à une rémunération juste et proportionnelle des créateurs partout en Europe ; une demande formulée depuis plusieurs années par la SACD, aux côtés de la Société des Auteurs Audiovisuels (SAA) qui représente désormais 31 sociétés de gestion collective et dont Patrick Raude assure la vice-présidence au nom de la SACD. La reprise de cette proposition est un succès qui devrait améliorer la situation et la rémunération des auteurs français et européens.

L'adoption de cette directive renforce également les droits des auteurs à l'égard des producteurs et laisse entrevoir de réelles opportunités : pour renforcer la transparence des comptes pour les auteurs ; pour revaloriser leur situation contractuelle.

Enfin, la directive apporte aussi une évolution très positive, soutenue par la SACD tout au long des débats, sur le partage de la valeur avec les grandes plateformes numériques. L'article 17 inscrit deux nouveaux principes dans le droit européen : l'obligation pour ces acteurs du numérique de conclure des accords de licence avec les ayants droit ; le renforcement de leur responsabilité en cas de diffusion illicite d'œuvres.

Alors que des accords ont déjà été conclus depuis plusieurs années avec des services comme Netflix ou YouTube, d'autres géants du Net, et en particulier Facebook, se réfugient aujourd'hui derrière un statut de simple hébergeur technique pour échapper à toute régulation et ne pas verser de rémunérations aux auteurs. Cet article de la directive était nécessaire pour amener ces plateformes récalcitrantes à signer des accords de licence avec la SACD et payer ainsi des droits aux auteurs dont les œuvres sont disponibles sur leur plateforme.

Les directives SMA et Câble-Satellite

Il en est de même pour la directive sur les services de médias audiovisuels, adoptée en octobre 2018, qui permet d'intégrer les géants du Net dans nos politiques de soutien à la création européenne : obligations d'investissement et quota d'œuvres européennes dans les catalogues des plateformes.

Enfin, la directive Câble-Satellite, adoptée en mars 2019, étend le périmètre de la gestion collective du droit d'auteur aux services OTT et au web. Elle établit également un nouveau cadre pour l'injection directe, plus sécurisant et protecteur pour la rémunération des auteurs dans un contexte qui était marqué par une multiplication des contentieux.

2019 est une année d'élections européennes. La SACD entreprendra toutes les actions nécessaires à une bonne compréhension et une bonne prise en compte des intérêts des auteurs.



Pascal Rogard, Mariya Gabriel, Viviane Reding à Bruxelles



Débat cannois sur le thème « Cinéma et plateformes numériques : je t'aime, moi non plus ? » animé par Pascal Rogard avec Frédérique Bredin, Émilie Cariou, Justine Ryst, Céline Sciamma, et Nathalie Sonnac.

Réforme de la loi sur la communication audiovisuelle

Le travail préparatoire à la réforme annoncée de la loi de 1986 sur la communication audiovisuelle a aussi été enclenché en 2018. La SACD portera trois enjeux clés : la garantie d'un haut niveau d'investissement des diffuseurs dans la création, une transposition ambitieuse des nouvelles obligations pesant sur les plateformes établies à l'étranger et enfin l'encadrement des relations entre les diffuseurs, les producteurs et les auteurs. Les reports permanents de cette réforme depuis 2017 pénalisent maintenant le secteur audiovisuel et les créateurs.

Défense de la redevance

La SACD se mobilise aussi contre la volonté de certains ministres de supprimer la redevance audiovisuelle (Contribution à l'audiovisuel public), ressource fiscale affectée existant dans tous les pays européens qui disposent d'un service public audiovisuel digne de ce nom.

Les risques liés à l'éventuelle disparition de France 4 et France Ô

En France, le bilan est plus mitigé et inquiétant sous plusieurs aspects, notamment sur le front France Télévisions pour l'animation et le cinéma. En juin 2018, le ministère de la Culture a annoncé la suppression de France 4 et France Ô. France 4 représente 60 % de l'offre française d'animation du service public et près de 35 % de l'offre globale de cinéma. France 4 et France Ô représentent ensemble 45 % de l'offre cinéma du groupe audiovisuel public. France Télévisions annonce le transfert des programmes sur une plateforme numérique qui n'existe toujours pas et ne sera accessible qu'aux Français abonnés à des offres de services d'accès à internet à haut débit. Dans ce cadre, la SACD, fortement opposée à cette réforme, a mis en évidence les risques qu'elle fait porter à deux secteurs d'excellence française que sont l'animation et le cinéma. Les œuvres d'animation et de cinéma doivent continuer à être disponibles gratuitement sur les chaînes du service public en France comme elles le sont dans tous les autres grands pays. La SACD a engagé toutes les actions nécessaires à la compréhension de cette situation auprès de tous les interlocuteurs décisionnaires.

Le soutien à l'écriture, un enjeu majeur

La réalisation, conjointement avec le CNC, d'une étude sur les dépenses d'écriture dans le cinéma et les séries et sur les rémunérations des scénaristes, rendue publique en avril 2019, est une grande première. La SACD espère que le diagnostic partagé issu de cette étude sera le point de départ d'une nouvelle politique publique de soutien à l'écriture, plus ambitieuse et protectrice pour les auteurs. Dans le même esprit, l'étude commandée par la SACD au Centre de Sociologie des Organisations (Sciences Po/CNRS) sur « les conditions de travail des scénaristes de télévision dans l'animation française » a été présentée au Festival d'Annecy en juin 2019.

Encadrement des pratiques contractuelles dans l'audiovisuel

Le soutien apporté aux auteurs, scénaristes comme réalisateurs doit faire l'objet d'une modernisation. C'est pourquoi la SACD a participé activement aux négociations professionnelles engagées avec les producteurs audiovisuels pour renforcer l'encadrement des pratiques contractuelles et mieux associer les auteurs aux recettes d'exploitation.

La chronologie des médias

Dans la modernisation de la chronologie des médias, la SACD n'a cessé de rappeler l'intérêt des auteurs : que les œuvres soient créées, disponibles et vues. L'enjeu est important, il est question d'inciter les nouvelles plateformes à investir dans le cinéma en complément des financements traditionnels. Sous cet angle, la réforme de la chronologie des médias présente une avancée timide. La future loi audiovisuelle offrira peut-être l'opportunité de moderniser à nouveau cette chronologie des médias, toujours obsolète malgré sa modification récente. La SACD œuvrera en ce sens.

La défense de la création contemporaine

En matière de spectacle vivant, la SACD a défendu la place de la création contemporaine et des auteurs vivants auprès des collectivités locales et du ministère de la Culture et continue à militer pour une meilleure circulation et diffusion des créations dramatiques.

En revanche, nous attendons toujours la mise en place de l'Observatoire du spectacle vivant prévu par la loi Création de 2016.

Assurer un statut social protecteur pour les auteurs

Sur le statut social des auteurs, la SACD a activement participé à la concertation lancée par le ministère de la Culture, avec le ministère des Affaires sociales, sur le régime social des auteurs. Elle y a défendu les intérêts des auteurs dans la mise en place de la réforme prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 concernant les modifications de recouvrement des cotisations au régime général de la Sécurité sociale et les conditions d'ouverture de droits aux différentes prestations au 1^{er} janvier 2019 : transfert du recouvrement à l'ACOSS et cotisation à l'Assurance vieillesse à partir du 1^{er} euro de revenu.

Le décret d'application de la loi est paru le 19 décembre 2018. Une vigilance particulière a été portée aux conditions de mise en place de cette réforme importante qui permet aux auteurs d'être affiliés au régime général de la sécurité sociale dès le 1^{er} euro de revenu sans démarche particulière et de pouvoir acquérir des droits à la retraite dudit régime plus rapidement qu'auparavant. La SACD a aussi obtenu de pouvoir représenter les auteurs au sein des commissions professionnelles de l'AGESSA.

La SACD est également intervenue auprès du gouvernement pour demander la parution rapide d'un décret permettant la prise en charge par les producteurs d'une partie de la cotisation au régime de retraite complémentaire, le RAAP.

Sur la compensation de la hausse de la CSG, la SACD a engagé des discussions avec le nouveau gouvernement dès juin 2017. Confortée par une large mobilisation des représentants des auteurs de différents secteurs de la création, cette action de la SACD s'est traduite par une solution de compensation de la hausse de la CSG sur les droits d'auteur finalement trouvée en mai 2019.

Le soutien aux organisations professionnelles

La SACD soutient les organisations disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions. Le montant global du soutien financier qu'elle accorde au fonctionnement des organisations professionnelles d'auteurs est resté stable en 2018 à 550 K€.

Le soutien accordé en 2018 a bénéficié aux organisations suivantes :

- > AGrAF (Auteurs Groupés de l'Animation Française),
- > Auteurs dans l'espace public (qui rassemble les auteurs des arts de la rue),
- > EAT (Ecrivains Associés du Théâtre),
- > Groupe 25 Images (association professionnelle de réalisateurs de télévision),
- > Guilde Française des Scénaristes (scénaristes de télévision et de cinéma),
- > SCA (Scénaristes de Cinéma Associés),
- > Séquences 7 (scénaristes en début de carrière professionnelle),
- > SNMS (Syndicat National des Metteurs en Scène),
- > SRF (Société des Réalisateurs de Films),
- > Syndicat des Chorégraphes Associés.



Remise du Prix TFOU animation à Anne-Lise Deffoux et Anton Likiernik pour « Les Malheurs de Monsieur Renard »

En Europe et à l'international

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC)

La SACD, membre du Conseil d'administration de la CISAC qui regroupe des sociétés de tous répertoires et de tous pays, est toujours attentive à ce que la voix des répertoires audiovisuel et dramatique soit entendue au sein de cette organisation multi-répertoires. Par ailleurs, la SACD préside, via sa directrice des Affaires internationales, Géraldine Loulergue, la Commission technique CISAC rassemblant tous les OGC de l'audiovisuel et du spectacle vivant : en 2018 plusieurs chantiers ont été lancés afin de clarifier et documenter les pratiques respectives des OGC notamment en matière de répartition des droits de retransmission par câble, et d'adaptation d'œuvres préexistantes ; par ailleurs, il est envisagé d'harmoniser les procédures de demandes d'autorisation de représentation d'œuvres du spectacle vivant. La définition de bonnes pratiques, l'harmonisation des outils et process et l'amélioration de la documentation échangée entre OGC, font partie des préoccupations et objectifs que la SACD défend et promeut activement auprès des OGC étrangers, notamment dans le cadre de la CISAC. La CISAC promeut activement l'instauration d'un droit à rémunération proportionnelle in cessible pour les auteurs audiovisuels dans tous les pays du monde où il n'existe pas encore. En juin 2019, Patrick Raude a été élu Vice-président de la CISAC.

Les Coalitions françaises et européennes pour la diversité culturelle

La SACD anime et coordonne depuis sa création en 2004 la Coalition Française pour la Diversité Culturelle qui regroupe 52 organisations professionnelles de la culture et dont Pascal Rogard assure la présidence. Elle est aussi un membre actif des 13 coalitions nationales qui se sont regroupées pour former les Coalitions européennes. En 2018, elles ont poursuivi 2 objectifs majeurs :

- > Assurer un suivi des négociations commerciales internationales pour défendre « l'exception culturelle »
- > Soutenir en Europe une régulation du numérique en faveur de la diversité culturelle et de la création

La Société des Auteurs Audiovisuels (SAA)

Créée en 2010, la SAA représente au niveau européen les intérêts des sociétés de gestion collective et de leurs auteurs audiovisuels membres. Patrick Raude, secrétaire général de la SACD, en est le Vice-président.

Dans une année marquée, en Europe, par l'adoption de la directive sur le droit d'auteur, la SAA a engagé des actions pour :

- > Obtenir l'instauration d'un droit à rémunération proportionnelle pour les auteurs audiovisuels partout en Europe
- > Développer, promouvoir et faciliter la gestion collective des droits des auteurs

3

Bilan d'activité et de gestion

Promotions et adhésions 2018

Les auteurs nouveaux membres

En 2018, la SACD a accueilli **2 667** nouveaux auteurs et compte ainsi **54 837** membres (au 31/12/2018).

2 667

nouveaux membres

Répartition Femmes / Hommes

1 034

femmes

1 633

hommes

Répartition par âge

La tranche des 30-50 ans représente 64% des adhésions de l'année.

Les nouveaux sociétaires et les sociétaires adjoints

1017 auteurs ont été promus en 2018.

675 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint.

La SACD en compte donc aujourd'hui **9 294** (+ 2,30 % par rapport à 2017).

342 sociétaires adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2018.

Leur nombre au 1^{er} janvier 2019 atteint **8 153** (+ 3,07 % par rapport à 2017).

Les perceptions en 2018

Les perceptions de la SACD en 2018 se sont élevées à 227,4 M€, en baisse de 0,5 % par rapport à 2017.

227,4 M€

(- 0,5 %)

Audiovisuel

163,2 M€

soit 71,8 %
(contre 72,4 % en 2017)

Audiovisuel :

163,2 M€ (-1,4%). Les perceptions record effectuées à l'étranger ont été contrebalancées par un recul des perceptions en France, principalement sur la copie privée après une année 2017 marquée par de très forts rattrapages.

Spectacle vivant

63,9 M€

soit 28,1 %
(contre 27,3 % en 2017)

Spectacle vivant :

63,9 M€ (+2,2%). Les perceptions ont augmenté en France, et principalement à Paris où davantage de représentations et spectacles à fort potentiel ont été organisés. Les perceptions en provenance de l'étranger sont en recul, après une année 2017 exceptionnelle.

Écrit : 0,3 M€ soit 0,1 %
(contre 0,3 % en 2017)

Les perceptions 2018 et leur ventilation

(Chiffres en milliers d'euros)

AUDIOVISUEL		Variation 2018 / 2017
France	133 562	- 5 %
Copie privée	14 085	-25,80 %
Contrats généraux	109 076	- 1,40 %
Contrats particuliers	2 104	19,78 %
Contrats nouveaux médias	8 296	- 10,10 %
Pays à intervention directe	14 805	- 6,98 %
Belgique	11 688	- 1,34 %
Canada	3 117	56,52 %
Étranger	14 826	33,92 %
TOTAL	163 193	- 1,40 %

SPECTACLE VIVANT		Variation 2018 / 2017
France	54 501	4,82 %
Paris	18 605	7,21 %
Province	35 895	3,62 %
Pays à intervention directe	3 594	1,36 %
Belgique	3 362	- 0,43 %
Canada	232	- 40,35 %
Étranger	5 832	- 13,69 %
Éditions graphiques	3	- 66,37 %
TOTAL	63 929	2,25 %

ÉCRIT		Variation 2018 / 2017
Droits Reprographie Belgique	164	- 66,98 %
Droits Reprographie France	158	42,65 %
TOTAL	322	- 47,05 %

Les répartitions de droits aux auteurs

245,4 M€

(+ 13,4 %)

L'accélération des traitements et la réduction des suspens ont permis une forte augmentation des droits répartis (+ 13,4 %) par rapport à 2017.

Audiovisuel :

Le niveau des répartitions augmente par rapport à l'an dernier (+18%) à la suite de l'accélération du traitement des droits perçus, et de l'apurement des droits en suspens, alors que les perceptions sont en baisse sur l'année.

Spectacle vivant :

Le niveau des répartitions augmente de 1,9%.

Près de

30 000

ayants droit

(auteurs vivants ou successions)

ont touché des droits en 2018

Répartition des revenus par répertoire

	Spectacle vivant*	Audiovisuel*	Multi-répertoires*	Total*	Pourcentage*
Tranches de plus de 100 000 €	3	246	117	366	1,2 %
Tranches de 50 000 à 100 000 €	14	472	159	645	2,2 %
Tranches de 10 000 à 50 000 €	274	1 769	632	2 675	9 %
Tranches de moins de 10 000 €	11 228	12 318	2 645	26 191	87,7 %
TOTAL	11 519	14 805	3 553	29 877	100 %

* Auteurs ou successions ayant touché des droits.

Une situation financière saine et solide

Données générales

Les résultats 2018 témoignent d'une situation toujours saine et solide :

- > Grâce à l'accélération des traitements et à la réduction des suspens, les répartitions ont fortement progressé (+ 13 %). **245,5 M€ ont été répartis aux auteurs en 2018 contre 216,4 M€ en 2017.**
- > Les **perceptions** se sont maintenues à un niveau élevé (227,4 M€).
- > Les **charges d'exploitation** sont contenues, la hausse de + 4,1 % étant essentiellement imputable à la très forte progression des charges d'action culturelle (+ 11,4 %), résultante mécanique de la progression des recettes de copie privée en 2017. Hors action culturelle, les charges d'exploitation sont stables.
- > La contribution des **produits financiers** (1,06 M€) est en repli par rapport à 2017, conséquence mécanique d'une baisse de la trésorerie imputable à l'augmentation des répartitions aux auteurs et la réduction des droits en suspens, et de taux de rendements limités.
- > Les **opérations exceptionnelles** affichent un solde positif (1,13 M€) grâce à la reprise de plusieurs provisions pour risques ou litiges.

L'ensemble de ces éléments a conduit à constater un important excédent de ressources, et a permis d'opérer un **remboursement de prélèvements statutaires aux auteurs de 3,2 M€**, légèrement moins élevé que celui réalisé l'an passé (3,25 M€) mais toujours largement supérieur à la moyenne des dix dernières années. Ce remboursement représente plus de 10,4 % des retenues statutaires et environ trois fois le seul « prélèvement spécifique ».

Une évolution maîtrisée des charges

Les charges d'exploitation progressent de façon significative (+4,1 %) par rapport à celles de 2017, une hausse qui s'explique pour une large part par la progression des charges d'action culturelle résultant mécaniquement de la progression des recettes de copie privée en 2017. Les autres charges d'exploitation évoluent de manière très modérée. Le coût de la gestion (frais de fonctionnement + frais financiers imputables à la gestion des droits) s'établit à 33,6 M€, ce qui porte le ratio « coût de gestion sur droits perçus » à 14,8 %, hors coût de gestion des dépenses d'action culturelle et d'action sociale. Cette évolution maîtrisée maintient en 2018 ce ratio à un niveau inférieur au taux de 15 % préconisé par la Commission de contrôle des Organismes de gestion collective.

Ratio

$$\frac{\text{Coût de gestion}}{\text{Droits perçus}} = 14,8 \%$$

La contribution des auteurs au financement de la société

Les retenues sur droits

Le taux de retenue sur droits 2018 n'est pas comparable à celui de 2017 en raison du changement de mode d'enregistrement des retenues sur les droits audiovisuels opéré cette année, et d'autre part, de la forte augmentation du montant des répartitions liée à l'accélération des calendriers de répartition. Il s'établit à 6,92 % des répartitions en 2018.

Le barème des prélèvements

Les prélèvements sur droits appliqués en 2018 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

Prélèvement spécifique	0,5 %
Spectacle vivant professionnel	
Paris	9 %
France (hors Paris), Belgique, Luxembourg, Canada, Monaco, Outres Mers	11,75 %
Suisse, Etranger	7 %
Primes de commande	2 %
Audiovisuel	
Droit de diffusion (France)	10,6%
Copie privée (France, Belgique),	11 %
Droit de diffusion (Belgique, Canada, Luxembourg)	11 %
Droit de diffusion et de copie privée (étranger)	6,5 %
Vidéogrammes et phonogrammes	3 %
Contrats particuliers	2,5 % ou 10 % (*)
Ecrit	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

(*) : Le taux de 2,5% est appliqué aux contrats particuliers concernant Radio France, et le taux de 10 % aux contrats particuliers TV ou Cinéma.

Les taux de retenue applicables aux droits Spectacle vivant perçus en France (hors Paris), en Belgique et au Luxembourg, ainsi que de ceux applicables aux droits audiovisuels en provenance de l'étranger, ont baissé en juillet 2018. Cela représente une baisse de près de 10% du prélèvement opéré sur les droits des auteurs.

La cotisation annuelle

La cotisation annuelle due par tous les auteurs a été maintenue en 2018 à 40 €, niveau inchangé depuis plus de dix ans.

L'utilisation des œuvres du répertoire

82 729

œuvres nouvelles ont été déclarées en 2018, dont :

7 214 au titre du spectacle vivant
(9 % du total et - 4 % par rapport à 2017)

75 515 au titre de l'audiovisuel
(91 % du total et + 105 % par rapport à 2017)

Spectacle vivant

Plus de

51 000

représentations à Paris

Plus de

129 000

représentations en province

Nombre de séances à Paris	
Amateur	731
Professionnel	50 561
Théâtres privés	26 533
Théâtres subventionnés syndiqués	1 278
Théâtres subventionnés non syndiqués	1 521
Compagnies indépendantes & divers	21 229
TOTAL	51 292

Nombre de séances en Province et Île-de-France	
Amateur	26 593
Professionnel	103 084
Tourneurs privés	5 272
Subventionnés syndiqués	25 095
Subventionnés non syndiqués	285
Compagnies Indépendantes et divers	72 432
TOTAL	129 677

Audiovisuel

344 906

œuvres diffusées en 2017
(diffusions linéaires et non-linéaires)

Nombre d'œuvres diffusées		
Œuvres TV	250 517	72,64 %
Films cinéma	32 423	9,40 %
Courts métrages	2 949	0,86 %
Radio	59 017	17,11 %
TOTAL	344 906	100 %

NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2018 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

dont

76 973

œuvres rémunérées en non-linéaire

272 461

heures de programme (diffusions linéaires)

dont 95% en télévision (258 525 heures) et
5% en radio (13 936 heures).

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

La SACD, une société très contrôlée

La SACD, comme tous les organismes de gestion collective, est soumise au contrôle annuel de la Commission de contrôle des Organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins (Organisme de gestion collective OGC), placée auprès de la Cour des Comptes. Son rapport annuel, publié le 5 juin 2019, est disponible sur le site de la SACD (www.sacd.fr) ou sur celui de la Cour des comptes (<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/rapport-annuel-2019>).

La Commission n'a formulé aucune remarque particulière concernant la mise en œuvre des nouvelles dispositions du code de la propriété intellectuelle consécutive à l'adoption de la directive sur la gestion collective. En ce qui concerne la SACD, toutes les recommandations seront intégrées dans les statuts à l'issue de l'Assemblée générale du 27 juin 2019.

Sur l'action culturelle, la Commission de contrôle note la forte augmentation des ressources et des sommes distribuées par les OGC entre 2013 et 2017, crédits d'autant plus attendus par les acteurs du monde culturel « que ceux que l'Etat ou les collectivités territoriales y affectent ont subi soit une stagnation, soit une baisse sensible ».

La Commission formule cependant deux remarques : l'importance des crédits non consommés et reportés au fil des exercices par les OGC et la forte concentration des actions d'accompagnement sur les régions Ile-de-France, PACA et Auvergne, Rhône-Alpes. La SACD n'est pas concernée par les crédits non-consommés (tous les crédits ont été alloués en 2018). Sur la localisation géographique des soutiens, la SACD est tributaire des lieux d'organisation des grands festivals de son répertoire (Avignon, Cannes, Annecy...).

En outre, conformément aux dispositions du Code de la propriété littéraire et artistique, la SACD, comme l'ensemble des OGC, communique chaque année au ministère de la Culture ses comptes annuels et les rapports y afférents, et lui soumet également – préalablement à son approbation en Assemblée générale – tout projet de modification de ses statuts ou de ses règles de perception et de répartition des droits.

De même, la Société fait parvenir chaque année ses comptes annuels et les rapports y afférents aux présidents des commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat.



En complément, depuis 2017, la SACD se soumet à un processus d'évaluation par un organisme indépendant : la certification ISO 9001 par l'AFNOR. En 2017,

le périmètre de cette certification couvrait l'ensemble des activités de la direction auteurs utilisateurs, de la direction du spectacle vivant et de la direction de la gestion des droits. En 2018, ce périmètre a été étendu à la gestion individuelle des contrats audiovisuels et aux activités de la SACD en Belgique.

L'AFNOR a cette année encore accordé ce prestigieux label à la SACD pour la qualité de sa gestion et l'efficacité de ses procédures. Le périmètre d'évaluation sera à nouveau étendu en 2019 à la gestion collective audiovisuelle en 2019. La SACD est le premier organisme de gestion collective à avoir obtenu ce label en France.

En se soumettant chaque année à cette évaluation externe exigeante, la SACD vise à améliorer de manière continue sa gestion et rendre le meilleur service à ses autrices et auteurs.



4 Les actions sociales et de solidarité

Les chiffres clés de l'action sociale en 2018

3,3 M€
Budget global 2018

Les axes d'intervention

La Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration et conseillée par une assistante sociale, attribue des aides destinées aux auteurs en difficulté. La SACD accorde aussi des allocations à ses « filleuls » (enfants d'auteurs décédés) pour soutenir financièrement la poursuite de leur scolarité et de leurs études supérieures. L'ensemble de ces aides, allouées sous forme de dons, s'impute sur ses fonds de solidarité. En 2018, le volume global des dépenses de solidarité figurant en charge au compte de gestion de la Société, s'est élevé à 0,246 M€, en légère diminution par rapport à l'an dernier.

Individuellement les aides accordées dans le cadre des dons de solidarité s'établissent en moyenne à 3 K€, niveau proche de l'an dernier. Celles allouées sur la « provision spécifique » sont sensiblement plus élevées (10 K€) et ont globalement concerné une soixantaine d'auteurs. Quant aux allocations filleuls, elles ont été versées en 2018 à 21 bénéficiaires comme en 2017.

De son côté – et dans le même esprit – la Fondation Paul MILLIET qui dispose de ses propres ressources, octroie aussi des aides aux auteurs confrontés à des problèmes liés à l'âge ou la maladie et plus largement à toutes les difficultés de la vie.

En complément de ces aides financières, la SACD assortit ces actions individuelles d'un accompagnement personnalisé (démarches diverses, orientation vers les aides légales, appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, etc.).

Le montant des allocations complémentaires versées aux auteurs retraités s'est élevé à environ 3 M€, montant maintenu en 2019.

La Fondation Paul Milliet

En 2018, elle a accordé 13 aides pour un montant total de 36 748 €, soit un montant moyen de 2 826 €

Fondée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924) pour créer une institution destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet est reconnue d'utilité publique depuis l'origine.

Depuis les années 80, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, ou – grâce à l'élargissement de ses statuts validé en 2014 par le Conseil d'État – devant faire face à toutes les difficultés de la vie.

Elle favorise notamment leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés : un établissement de soins situé à Paris, et une maison de retraite installée à Nogent sur Marne et gérée par la FNAGP (Fédération Nationale des Arts Graphiques et Plastiques). S'agissant de cette dernière, la Fondation a renforcé depuis 2017 son partenariat en lui apportant un nouveau soutien financier, en contrepartie duquel elle bénéficie d'accès élargis pour les auteurs.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (aujourd'hui essentiellement ceux du scénariste Henri Jeanson et du réalisateur Roger Kahane), par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation, et par les dons qu'elle recueille en sollicitant la générosité des auteurs qui peuvent la soutenir.

www.fondationpaulmilliet.org

Auteurs Solidaires

Auteurs Solidaires, fonds de dotation créé sur l'impulsion de la SACD, a pour objet la mise en œuvre de projets innovants en matière d'intervention sociale, menés par des auteurs professionnels et fondés sur le partage d'expériences de création. En 2018, la SACD a apporté un soutien d'action culturelle à Auteurs Solidaires lui permettant de financer, aux côtés d'autres partenaires, les différentes actions menées tout au long de l'année et/ou engagées durant l'année :

Raconte-moi ta vie !

À Sarcelles

du 9 octobre 2017 au 20 juin 2018

Ateliers de création avec des collégiens allophones nouvellement arrivés en France et scolarisés à Sarcelles. À partir de leur histoire et de celle de leur famille, ils ont créé une œuvre de fiction mêlant théâtre et audiovisuel. Restitution présentée le 20 juin 2018.

En Région Hauts-de-France

d'octobre 2018 à juin 2019

250 élèves de 10 classes de 10 lycées des Hauts-de-France ont écrit des récits à partir de leur histoire et de celle de leur famille. Un jury a choisi 8 récits à partir desquels les élèves vont aller vers un travail de mise en voix en vue de lectures publiques et 2 récits que les élèves vont scénariser et qu'ils vont réaliser sous forme de courts métrages qui seront projetés publiquement. L'ensemble de cette opération est accompagnée par des scénaristes, des réalisateurs et des professionnels de l'audiovisuel.

Un cirque dans ma tête

À Marseille

du 19 septembre 2016 au 19 février 2018

Pendant dix-huit mois, des jeunes en situation de handicap de l'Institut Médico-Educatif Vert-Pré ont participé à une aventure artistique et humaine : s'immerger dans l'univers du cirque et devenir les auteurs de scènes de spectacle. Encadrés par des auteurs circassiens et accueillis au cirque ARCHAOS, Pôle National Cirque Méditerranée, ils ont découvert différentes techniques de cirque (jonglage, agrès...) et écrit des scénarios qu'ils ont confiés à des artistes professionnels pour les interpréter. > 2 représentations le 19 février 2018 au cirque Archaos à Marseille.

La vie rêvée...

À Nogent-sur-Marne

du 4 octobre 2017 au 13 juin 2018

Des ateliers de pratiques artistiques menés par des auteurs autour de la transmission intergénérationnelle entre des enfants de 9 à 11 ans et des résidents d'une maison de retraite. Tous les participants ont été invités à croiser les récits de leurs vies, à les faire résonner pour aller ensuite vers un travail de mise en fiction. > Les 9 et 13 juin.

5 Une forte implication dans le dynamisme culturel

Les chiffres clés de l'action culturelle en 2018

L'action culturelle de la SACD, soutient la création contemporaine grâce aux 25% de rémunération pour copie privée perçue sur les supports vierges d'enregistrement. La SACD complète ces 25 % par des affectations volontaires afin de favoriser l'émergence de nombreuses créations, leur diffusion, ainsi que l'éducation artistique et culturelle et la formation des auteurs. Ces actions se placent aussi dans le cadre de l'engagement en faveur de la diversité culturelle.

Budget global :

6,9 M€
(+ 11,4 %)

dont :

5,5 M€
affectations légales

1,4 M€
affectations volontaires

Utilisation des montants disponibles

5,8 M€
charges directes
(soutiens, partenariats...)

- > Actions générales non imputées à un répertoire : **2,8 M€**
- > Actions par répertoires : **3 M€**

1,1 M€
contribution aux frais de gestion

Soutiens

378 (+ 3,8 %)

- > **152** pour le spectacle vivant
- > **84** pour l'audiovisuel
- > **6** partenariats « transrépertoires »
- > **136** au titre des fonds d'aide à la création :

Détails des fonds d'aide à la création

En spectacle vivant :

- > Fonds Humour /one man-woman show : **9** œuvres et **18** auteurs soutenus
- > Fonds Théâtre : **11** œuvres et **19** auteurs soutenus
- > Fonds Musique de scène : **18** œuvres et **18** auteurs soutenus
- > Fonds de Création Lyrique : **16** œuvres et **33** auteurs soutenus
- > Fonds Théâtre Avignon Off : **13** œuvres et **24** auteurs soutenus
- > Fonds Humour Avignon Off : **11** œuvres et **20** auteurs soutenus
- > Dispositif Ecrire pour la rue : **6** œuvres et **8** auteurs soutenus
- > Dispositif Auteurs d'Espace : **8** œuvres et **12** auteurs soutenus
- > Processus Cirque : **6** œuvres et **10** auteurs soutenus

En audiovisuel :

- > Fonds Web séries SACD - France TV : **14** œuvres et **20** auteurs soutenus
- > Fonds Podcast Natif SACD – France Culture : **7** œuvres et **10** auteurs soutenus
- > Fonds Création Séries France Europe : **12** œuvres et **18** auteurs soutenus
- > Fonds SACD-OCS Signature : **5** œuvres et **8** auteurs soutenus

Les actions en faveur de la création

La SACD soutient la création contemporaine, l'accès de tous à la culture, l'éducation artistique, la professionnalisation des auteurs et la diversité culturelle.

La SACD mène une politique dynamique en faveur des auteurs et de la création contemporaine dans toute sa diversité. Elle le fait via des actions ou des fonds d'aide à la création et la diffusion des œuvres, des actions d'éducation artistique et des programmes de professionnalisation des auteurs. La politique d'action culturelle de la SACD, définie par le conseil d'administration, est majoritairement financée par la rémunération pour copie privée (25% des sommes collectées reviennent légalement à l'action culturelle). La SACD complète ce financement par des affectations volontaires au soutien de la création représentant 1/5^e du budget de l'action culturelle. Les événements d'action culturelle sont accompagnés par d'autres actions financées, elles, directement par la SACD (hors budget d'action culturelle) et destinées à favoriser les rencontres, les échanges, le partage d'expérience et les opportunités pour les auteurs.

Les nouveautés 2018

Afin de mieux répondre aux enjeux stratégiques de la SACD et à la demande de la Commission permanente de contrôle des OGC, le Conseil d'administration a voté en 2018 une réforme applicable dès 2019, afin de soutenir les actions culturelles emblématiques et prioritaires. Une liste resserrée des manifestations à soutenir en 2019 a été votée par le Conseil d'administration dès le début d'année après une évaluation des manifestations stratégiques.

La gouvernance des décisions en matière d'actions culturelles a également été profondément transformée suite aux recommandations de la Commission de contrôle.

En dehors des soutiens aux festivals et aux manifestations, qui sont dorénavant décidés par le Conseil d'administration, les décisions d'attribution individuelle d'un soutien à un auteur ou une création sont prises par des jurys spécifiques distincts du Conseil d'administration et de ses membres.

Les soutiens d'action culturelle

Les fonds

Les fonds Première série inédite (avec OCS Signatures), Théâtre, Web-Séries (avec France Télévisions), Musique de Scène, Création Lyrique, Humour, Ecrire pour la rue, Auteurs d'espace, Processus Cirque, Fonds SACD Avignon, Fonds de soutien au théâtre privé, Auteurs d'espaces dans le domaine des arts de la rue... contribuent au dynamisme et à la diversité de la création contemporaine.

Les aides directes aux auteurs

En dehors des nombreux fonds SACD destinés à favoriser l'émergence des nouveaux talents, la SACD a créé l'association Beaumarchais en 1997. De nombreuses aides directes aux auteurs émergents sont gérées par Beaumarchais qui en confie l'attribution à des commissions indépendantes composées de professionnels reconnus dans chacune des disciplines.

Les partenariats avec les festivals

Les festivals sont des lieux de valorisation de la création, de partage d'expérience, d'échange, de transmission et d'éducation culturelle. Des lieux de découverte aussi. Pour toutes ces raisons, la SACD y organise des actions, en partenariat avec les festivals, destinées à valoriser les auteurs, leurs projets, faire émerger de nouveaux concepts, de nouveaux talents, de nouvelles formes de création trans-disciplines ou encore professionnaliser les pratiques des auteurs (masterclass, témoignages d'auteurs, pitches, zoom sur mon 1er contrat...).

Les actions de professionnalisation

Formation showrunner, Atelier Grand-Nord, soutiens aux écoles agréées (Fémis, Louis Lumière, CinéFabrique, CEEA, les Gobelins, La Poudrière...).

L'éducation artistique et culturelle

Les opérations Un artiste à l'école, Les ateliers cinéma d'animation (Territoires Cinématographiques), les ateliers de bruitage (Longueur d'Ondes)...

L'accès de tous à la culture

Auteurs Solidaires, créé en novembre 2014 à l'initiative de la SACD, est un Fonds de dotation dont l'objet est la réalisation de missions d'intérêt général, l'élaboration et la mise en œuvre de projets innovants en matière d'intervention sociale. Les actions sont menées par des auteurs professionnels et fondées sur le partage d'expériences de création.

Le budget de l'action culturelle

Le budget global de l'action culturelle 2018 de la SACD est de **6,9 M€**, en hausse de 11,4% par rapport à 2017 (*cf. annexes*). Les budgets d'action culturelle sont définis sur la base des sommes encaissées en année N-1. La hausse très importante de la copie privée encaissée en 2017, en raison de rattrapages considérables, se répercute donc positivement sur le budget 2018. La baisse constatée en 2018 sera visible dans le budget 2019.

Les ressources du budget d'action culturelle

Affectations légales	5 527 931 €
Copie privée audiovisuelle (art L 321- 9 du CPI)	3 869 256 €
Copie privée sonore (art L 321- 9 du CPI)	854 572 €
Droits irrépartissables (art L 321-9 du CPI)	487 856 €
Produits financiers	36 482 €
Reliquats années précédentes	279 765 €
Affectations volontaires	1 383 257 €
Total	6 911 188 €

L'association Beaumarchais - SACD

Fondée en 1987 par la SACD, l'association Beaumarchais accorde des bourses d'écriture à des auteurs émergents dans 11 disciplines de l'audiovisuel et du spectacle vivant. La SACD a alloué à l'association Beaumarchais une subvention de 718 000 euros en 2018. Beaumarchais est présidée depuis 2017 par Yves Nilly, écrivain, auteur, scénariste.

2018 en chiffres

> **75 bourses d'écriture** dans les principaux répertoires de la SACD : théâtre, danse, art lyrique, arts de la rue, cirque, mise en scène, cinéma, télévision, radio, animation TV, réalité virtuelle ;
> **93 auteurs** soutenus

> et au titre des aides en cascade qui accompagnent les projets boursiers :
- **30** aides à la production ou au développement
- **16** aides à la résidence ou au déplacement en festival
- **7** aides à la traduction
- **9** aides à l'édition.

L'association Beaumarchais-SACD, c'est aussi un partenariat avec Orange autour des écritures innovantes, renouvelé depuis 2009. En 2018, **La Bourse Orange XR** a ainsi récompensé 3 projets (soit 4 auteurs soutenus) qui ont été dévoilés lors d'une soirée de remise des prix durant le Festival de Cannes. Les lauréats ont par ailleurs bénéficié de deux masterclass organisées conjointement par Orange et Beaumarchais.

Les Sujets à vif

Du 7 au 13 juillet puis du 18 au 24 juillet 2018 au Jardin de la Vierge du Lycée St-Joseph, 8 créations commandées à 17 auteurs et artistes conjointement invités par le Festival d'Avignon et la SACD.

Depuis plus de vingt ans, les Sujets à Vif surprennent les festivaliers avec leur forme courte et l'espace d'expérimentation inépuisable qu'ils offrent à des auteurs invités à prendre des risques et à oser l'interdisciplinarité. Cette année, 17 auteurs ont été conviés à emmener ces coproductions SACD-Festival d'Avignon vers leurs propres horizons.



4 - Une commande à Mathieu Delangle, Nathalie Maufroy et Claudio Stellato



Fenanoq - Une commande à Pierre Fourny et Cécile Proust



Georges - Une commande à Mylène Benoît et Julika Mayer



L'invocation à la muse - Une commande à Caritia Abell et Vanasay Khamphommala



La rose en céramique - Une commande à Scali Delpeyrat et Alexander Vantournhout



Le bruit de l'herbe qui pousse - Une commande à Thierry Balasse et Pierre Mifsud



Long time no see ! - Une commande à Beatrix Simko et Jenna Jalonen



TOC TOC EN TOC - Une commande à Sophie Bissantz et Meriem Menant

Les Intrépides ou la création au féminin

Proposée pour la quatrième année au Conservatoire par la commission théâtre de la SACD, Les Intrépides s'expriment dans une forme libre et audacieuse sur le thème « Basta ! ». Les textes sont interprétés par leurs autrices dans une mise en espace de Laëtitia Guédon, accompagnés par la musique originale de Blade MC Alimbaye. Les six textes des Intrépides présentés cette année sont édités par l'Avant-scène théâtre.

Des Intrépides autrices et interprètes : Marine Bachelot-Nguyen, Marie Dilasser, Latifa Djerbi, Céline Milliat-Baumgartner, Natacha de Pontcharra et Isabelle Wéry. Mise en espace : Laëtitia Guédon.

Les Intrépides 2018 bénéficient également du soutien de la SACD en Belgique, de la Société Suisse des Auteurs (SSA) et de la Sélection Suisse des Auteurs en Avignon.





Rencontre sur le théâtre musical



La Soirée rouge (avec l'Adami)



33_Humour Noir, rencontre avec les humoristes



Phia Ménard et Laure Adler



Hakim Bah

Avignon 2018

À AVIGNON, TOUS LES ANS, LA SACD PROPOSE UN PROGRAMME COMPLET ET DIVERSIFIÉ DE MISE EN VALEUR DE LA CRÉATION CONTEMPORAINE ET DES AUTEURS ET AUTRICES AVEC :

- > les rencontres du Conservatoire
- > les Sujets à Vif
- > des créations en partenariat avec France Culture au Musée Calvet
- > Ça va, ça va le monde ! avec RFI
- > La journée des auteurs du OFF
- > Territoires cinématographiques
- > les événements de la SACD en Belgique au Jardin du Théâtre des Doms
- > TOTEM(s) à La Chartreuse
- > et les spectacles soutenus à Avignon



Totem



Olivier Py à la Soirée rouge



Le feuilleton quotidien au jardin Ceccano



Ça va, ça va le monde !

Les prix 2018



Laurence Sendrowicz Prix de la Traduction et/ou Adaptation



Noémie Lvovsky, Prix Cinéma



Le Grand Prix de la SACD 2018, Georges Aperghis



Sou Abadi, Prix Nouveau Talent Cinéma, avec Gérard Krawczyk



Jacqueline Camaud, Prix de la Traduction et/ou Adaptation



Frédéric Rosset, Camille Rosset et Stephen Cafiero, tous trois Prix Nouveau Talent Télévision



Mor Israeli, Prix Nouveau Talent Animation, avec Eric Rondeaux



Daniel Martin-Borret, Prix Nouveau Talent Radio avec Jacques Fansten et Catherine Tullat



Antoine Lacomblez, Prix Télévision Scénariste, avec Marie-Pierre Thomas et Laurent Lévy



Ladislav Chollat, Prix de la Mise en scène



Vincent Dedienne, Prix Nouveau Talent Humour, avec Brigitte Bladou



Blanche Gardin, Prix Humour avec Marion Aubert



Martine Pisani, Prix Chorégraphie



Virginie Sauveur, Prix Télévision Réalisation, avec Sophie Deschamps



Les lauréats 2018



Franck Dion, Prix Animation avec Jean-Philippe Robin



Raphaël Navarro et Valentine Losseau, les Prix Cirque



Catherine Dan, médaille Beaumarchais



Nicolas Frize, Prix Musique avec Catherine Verhelst



Jérôme Blanquet, Prix Création Interactive, avec Stéphane Piera



Jérôme Blanquet, Prix Création Interactive

César 2018 : le dîner des auteurs

Depuis 2015, la SACD réunit dans ses salons tous les réalisateurs et scénaristes des films sélectionnés aux César pour générer des rencontres professionnelles et des découvertes au cours d'un dîner : le dîner des auteurs. Jusqu'alors, seuls les producteurs étaient invités à se rassembler dans le cadre des César. Il était du rôle de la SACD de remédier à cette situation.



Marie-Castille Mention-Schaar et Nathalie Coste-Cerdan

Sarah Van Den Boom

Aude Walker

Bertrand Tavernier et Jacques Audiard



Jean-Bernard Marlin et Catherine Paillé

Raphaëlle Desplechin, Nathalie Hertzberg, Valérie Leroy et Cécile Vargaftig

Thibault Segouin et Anaïs Deban



Jean-Paul Salomé

Rémi Allier et Pablo Muñoz Gomez

Xavier Legrand

Thomas Bidegain et Benjamin Charbit



Pierre Schoeller

Véronique Cayla et Sophie Deschamps

Gilles Pélisson, Jean-Christophe Thiéry, Pascal Rogard et Ara Aprikian



Romain Protat

Céline Calvez et Aurore Bergé

Alex Lutz, Emmanuel Mouret et Thomas Liti



Thomas Liti, Jean-Bernard Marlin et Camille Vidal-Naquet

Samuel Doux et Fanny Burdino

Jean-François Mary, Nathalie Sonnac

6 Annexes

Statistiques des perceptions

Perceptions (HT) 2018

	PERCEPTIONS		RETENUE SACD / PERCEPTIONS			
	Montants perçus	Variation 18/17	CCSA*	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits à répartir
SPECTACLE VIVANT	63 928 606,16	2,25 %	7 680 893,21			56 247 712,95
France	54 500 672,87	4,82 %	7 369 424,19			47 131 248,68
Paris	18 605 457,27	7,21 %	1 872 989,33			16 732 467,94
Province	35 895 215,60	3,62 %	5 496 434,86			30 398 780,74
Pays à Intervention Directe	3 593 712,25	- 4,55 %	311 469,02			3 282 243,23
Belgique**	3 362 014,10	- 0,43 %	311 469,02			3 050 545,08
Canada	231 698,15	- 40,35 %	0,00			231 698,15
Étranger	5 831 651,60	- 13,69 %	0,00			5 831 651,60
Éditions graphiques	2 569,44	- 66,37 %	0,00			2 569,44
AUDIOVISUEL	163 192 871,83	- 1,40 %				163 192 871,83
France	133 562 275,07	- 5,00 %				133 562 275,07
Copie Privée	14 085 409,14	- 25,80 %				14 085 409,14
Contrats Généraux	109 076 491,59	- 1,40 %				109 076 491,59
Contrats Individuels	2 104 246,29	19,78 %				2 104 246,29
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	8 296 128,05	- 10,10 %				8 296 128,05
Pays à Intervention Directe	14 804 918,25	6,98 %				14 804 918,25
Belgique**	11 687 650,81	- 1,34 %				11 687 650,81
Canada	3 117 267,44	56,52 %				3 117 267,44
Étranger	14 825 678,51	33,92 %				14 825 678,51
ÉCRIT	321 615,60	- 47,05 %				321 615,60
Droits de reprographie France	164 080,60	- 66,98 %				164 080,60
Droits de reprographie Belgique	157 535,00	42,65 %				157 535,00
TOTAL GENERAL	227 443 093,59	- 0,52 %	7 680 893,21			219 762 200,38

* CCSA : Contribution à caractère social et administratif, acquittée en sus des droits par les entrepreneurs de spectacle vivant

(Données exprimées en euros)

** Montant des perceptions excluant celles réalisées pour le compte de deAuteurs. Les perceptions effectuées pour la société deAuteurs atteignent 506 465,08 euros en spectacle vivant et 1 861 842,49 euros en audiovisuel

Répartitions individuelles de droits 2018

	RÉPARTITIONS		RETENUE SACD / RÉPARTITIONS		
	Droits répartis	Variation 18/17	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits net
SPECTACLE VIVANT	57 243 135,93	1,88 %	277 193,77	5 002 707,39	51 963 234,77
France	47 507 021,48	3,97 %	231 355,40	4 288 891,19	42 986 774,89
Paris	16 866 595,91	6,88 %	79 858,53	1 046 762,54	15 739 974,84
Province	30 640 425,57	2,43 %	151 496,87	3 242 128,65	27 246 800,05
Pays à Intervention Directe	3 848 806,75	- 0,61 %	16 409,86	344 056,92	3 488 339,97
Belgique*	3 615 918,89	3,97 %	15 295,40	317 989,26	3 282 634,23
Canada	232 887,86	- 40,98 %	1 114,46	26 067,66	205 705,74
Étranger	5 884 661,36	- 11,01 %	29 415,66	369 603,60	5 485 642,10
Éditions graphiques	2 646,34	- 66,96 %	12,85	155,68	2 477,81
AUDIOVISUEL	187 807 170,18	18,05 %	296 149,63	6 364 339,36	181 146 681,19
France	161 553 329,75	21,01 %	266 019,15	5 902 862,80	155 384 447,80
Copie Privée	12 371 333,10	32,92 %	7 599,69	218 398,46	12 145 334,95
Contrats Généraux	132 471 033,44	14,54 %	173 630,56	4 211 519,51	128 085 883,37
Contrats Individuels	2 183 625,85	22,32 %	12 152,21	156 560,24	2 014 913,40
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	14 527 337,36	114,93 %	72 636,69	1 316 384,59	13 138 316,08
Pays à Intervention Directe	12 652 934,60	- 2,88 %	6 136,53	182 137,63	12 464 660,44
Belgique*	10 453 810,05	- 3,15 %	2 403,87	103 052,85	10 348 353,33
Canada	2 199 124,55	- 1,59 %	3 732,66	79 084,78	2 116 307,11
Étranger	13 600 905,82	8,28 %	23 993,95	279 338,93	13 297 572,94
ÉCRIT	402 079,05	- 64,34 %	0,00	7 504,02	394 575,03
Droits de reprographie France	243 634,88	- 76,49 %	0,00	0,00	243 634,88
Droits de reprographie Belgique	158 444,17	73,70 %	0,00	7 504,02	150 940,15
TOTAL GENERAL	245 452 385,16	13,42%	573 343,40	11 374 550,77	233 504 490,99

* Les répartitions aux auteurs flamands en Belgique sont directement effectuées par deAuteurs.

(Données exprimées en euros)

Compte de gestion de l'exercice 2018

Charges

	EXERCICE 2018		EXERCICE 2017	
I - CHARGES D'EXPLOITATION	43 840 545		42 123 516	
A - Achats et charges externes	11 801 041		11 376 055	
B - Impôts et taxes	758 550		838 004	
C - Charges de personnel	18 801 321		18 254 807	
Salaires	10 833 852		10 749 802	
Charges sociales	5 174 517		5 128 610	
Charges diverses	802 252		683 150	
Délégation de Bruxelles	1 990 700		1 693 244	
D - Autres charges d'exploitation	10 323 249		9 770 668	
a) Charges d'action sociale auteurs	3 307 906		3 476 200	
Allocations complémentaires	3 061 377		3 222 108	
Autres dépenses à caractère social	246 529		254 092	
b) Charges d'action culturelle	6 911 200		6 204 800	
Imputées sur les ressources légales	5 527 931		4 835 704	
Imputées sur les ressources volontaires	1 383 269		1 369 096	
c) Autres charges d'exploitation	104 143		89 669	
E - Dotations aux amortissements	1 771 379		1 483 981	
F - Dotations aux provisions	385 005		400 000	
II - CHARGES FINANCIERES	52 672		37 592	
Intérêts bancaires	0		14	
Pertes de change	806		816	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 068		0	
Charges sur cessions de titres de participation	0		0	
Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées	0		0	
Provision pour charges financières	0		0	
Quote part produits financiers rattachée à l'action culturelle	45 799		36 762	
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 401		1 938 989	
IV - INTÉRESSEMENT	681 951		493 420	
Total des charges (I+II+III+IV)	44 608 570		44 593 517	
Résultat de l'exercice	181 795		182 019	
TOTAL GÉNÉRAL	44 790 365		44 775 535	

Total du compte de résultat avec les centimes :

44 790 364,99

44 775 535,37

Ressources

	EXERCICE 2018		EXERCICE 2017	
I - RESSOURCES D'EXPLOITATION	42 514 631		42 431 059	
A - Récupération et refacturation des charges	1 124 000		989 600	
Récupérat. des charges d'exploitation d'action culturelle	1 124 000		989 600	
B - Retenues sur droits	16 991 034		25 009 729	
Retenues sur spectacle vivant	5 279 901		5 276 369	
Retenues sur audiovisuel	17 080 737		14 886 946	
Reprise provision	- 10 420 248		0	
Retenues sur écrit (reprographie)	7 504		29 201	
Retenues sur droits divers	0		0	
Retenues sur perceptions annexes	5 043 139		4 817 213	
C - Autres ressources d'exploitation	24 399 597		16 037 347	
a) Produits de gestion courante	1 191 624		842 133	
b) Produits divers	16 296 785		8 990 373	
- produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement)	3 061 377		3 222 108	
- autres produits	13 235 408		5 768 265	
c) Ressources d'action culturelle	6 911 188		6 204 841	
- part légale	5 527 931		4 835 704	
- part volontaire	1 383 257		1 369 137	
D - Reprises sur provisions	0		394 383	
II - RESSOURCES FINANCIÈRES	1 112 649		2 344 436	
Intérêts des prêts	5 069		7 679	
Produits sur créances diverses	37 771		39 597	
Revenus sur valeurs mobilières de placement	1 023 456		1 773 460	
Gains de change	445		6 804	
Produits nets sur cessions de titres de participation	0		0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement :				
- Sur F.C.P. SACD investissement	0		0	
- Sur autres valeurs mobilières de placement	45 908		516 895	
Reprise provision dépréciat. sur titres participatifs et créances rattachées	0		0	
Reprise provision pour charges financières	0		0	
III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	1 163 085		40	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	44 790 365		44 775 535	

Total du compte de résultat avec les centimes :

44 790 364,99

44 775 535,37

Bilan au 31 décembre 2018

Actif

	AU 31 DÉCEMBRE 2018			EXERCICE 2017
	Valeur brute	Amortissement ou provision	Valeur nette	Valeur nette
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 605 353	7 397 685	3 207 668	2 346 015
Licences logiciels informatiques	10 502 353	7 397 685	3 104 668	2 346 015
Fonds de commerce	103 000		103 000	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 599 827	13 198 874	8 400 953	8 321 281
Constructions :				
a) Terrain	1 784 131		1 784 131	1 784 131
b) Plantations	24 423	13 917	10 506	12 948
c) Agencement et aménagement des extérieurs	50 544	24 807	25 738	28 265
d) Bâtiments	5 994 555	2 751 475	3 243 080	3 342 391
e) Façade	2 101 073	1 174 739	926 334	984 239
f) Installation et aménagement construction	4 357 609	3 266 714	1 090 895	1 071 182
g) Installation et aménagement locaux	2 723 348	2 137 159	586 189	530 862
h) Installations techniques	1 878 164	1 531 073	347 091	206 215
Autres immobilisations corporelles :				
a) Matériel de transport	191 750	62 794	128 956	59 583
b) Matériel informatique	1 149 755	970 544	179 211	208 949
c) Matériel de bureau	321 256	311 608	9 648	15 422
d) Mobilier de bureau	988 870	933 457	55 412	67 250
e) Autres immobilisations corporelles	34 349	20 587	13 762	9 843
IMMOBILISATIONS EN COURS D'ACQUISITION	349 545		349 545	1 119 976
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	6 990 379	175 820	6 814 560	6 396 759
Titres de participation	189 109	12 147	176 962	176 962
Créances rattachées à des participations	5 841 033	163 673	5 677 360	5 254 662
Prêts	940 115		940 115	944 899
Dépôts et cautionnements donnés	20 123		20 123	20 235
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ	39 545 105	20 772 378	18 772 726	18 184 030
CRÉANCES	54 135 256	353 358	53 781 897	40 546 146
Auteurs débiteurs	2 913 004	353 358	2 559 645	2 159 863
Avances et acomptes fournisseurs	11 041		11 041	18 912
Clients et comptes rattachés	42 453 012		42 453 012	29 544 179
Personnel	124 981		124 981	4 772
État et organismes sociaux	488 881		488 881	516 742
Organismes professionnels	0		0	0
Autres créances	8 144 336		8 144 336	8 301 679
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	77 692 946		77 692 946	95 221 287
OPCVM « Monétaires »	16 262 657		16 262 657	35 796 281
OPCVM « Diversifiés » :				
- FCP SACD investissement	30 800 735		30 800 735	30 800 735
- Autres diversifiés court terme	30 445 580		30 445 580	28 448 161
OPCVM « Actions »	0		0	0
Parts sociales	50		50	50
Titres en dépôt	183 923		183 923	176 060
DÉPÔTS À TERME ET TITRES CRÉANCES NÉGOCIABLES	91 510 028	1 018 791	90 491 237	109 175 942
DISPONIBILITÉS	13 842 103		13 842 103	2 977 174
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	237 180 332	1 372 149	235 808 183	247 920 549
Charges constatées d'avance	491 852		491 852	385 536
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	0
TOTAL III - COMPTES DE RÉGULARISATION	491 852		491 852	385 536
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	277 217 289	22 144 527	255 072 761	266 490 116

Total du bilan avec les centimes :

255 072 761,23

266 490 115,91

Passif

	AU 31 DÉCEMBRE 2018		AU 31 DÉCEMBRE 2017	
CAPITAL SOCIAL		2 056 639		2 415 435
REPORT À NOUVEAU		604 604		422 585
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		181 795		182 019
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES		2 843 038		3 020 038
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX		7 032 829		6 853 922
Provision pour pensions du personnel	3 350 331		3 237 356	
Provision médailles du travail	224 523		227 969	
Provision indemnités de fin de carrière	3 457 975		3 388 597	
PROVISIONS POUR LITIGES		5 742 519		6 778 207
PROVISIONS POUR ACTION SOCIALE		533 115		520 576
TOTAL II - PROVISIONS		13 308 463		14 152 705
DETTES		238 805 063		249 142 701
Dépôts et cautionnements reçus	8 826		6 963	
Emprunts et concours bancaires	3 457 504		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 701 865		8 858 396	
Personnel	2 905 034		2 479 627	
État et organismes sociaux	12 554 176		12 157 944	
Autres créiteurs divers	6 266 247		3 347 905	
Auteurs créiteurs	41 704 245		51 833 127	
Allocations complémentaires à verser aux auteurs	3 840 726		4 037 535	
Organismes professionnels	446 524		1 403 678	
Droits audiovisuels à affecter	97 725 185		112 085 086	
Droits spectacle vivant à répartir	400 023		1 139 377	
Droits de l'écrit (France) à répartir	0		116 177	
Droits copie privée "Part auteurs" à affecter	9 355 101		11 991 300	
Droits copie privée "Part action culturelle"	4 671 216		6 054 797	
Droits France (AV et SV) facturés à encaisser	13 877 911		0	
Droits Belgique (AV et SV) facturés à encaisser :				
Audiovisuel	30 859 787		32 603 008	
Spectacle vivant	852 971		873 414	
Reprographie, prêt,...	177 721		154 368	
TOTAL III - DETTES		238 805 063		249 142 701
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		116 197		174 671
TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION		116 197		174 671
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		255 072 761		266 490 116

Total du bilan avec les centimes :

255 072 761,23

266 490 115,91

Organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives (2016 à 2018 inclus)

Danse

Faits d'hiver
La Danse de tous les Sens
Festival June Events
Uzès Danse
Vive la Danse
Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis

Théâtre

Focus Théâtre Ouvert
Festival des Quatre Chemins
L'Avant – Scène Théâtre
Le Paris des femmes
Les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre
Avignon Festival & Compagnie
Les Nuits de Fourvière
Le 1er juin des écritures théâtrales jeunesse (Scènes d'enfance et d'ailleurs)
Prix jeunes metteurs en scène « Théâtre 13 »
Festival des francophonies en Limousin
Les Molières
Editions Espace 34
Editions Quartett
Festival Actoral
Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre 13
Récidives
Festival Momix
Festival Impatience
Festival Fragments
Parcours d'auteurs / Festival d'automne
La Chartreuse / Studio européen des écritures pour le théâtre
Forum du SNES
Mots en scène
La semaine extra – les ados font leur festival
Fonds de soutien au théâtre privé - ASTP
Fonds SACD Théâtre (*)
Fonds SACD Humour / One Man Show (*)

Musique

Festival MUSICA
Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
Totem(s) / Académie pour de nouvelles écritures
Atelier Opéra en création
Valorisation Lyrique
Fonds de Création Lyrique
Fonds de Création Musicale (FCM)
Fonds SACD Musique de Scène (*)

Cirque

Circus Next / Jeunes Talents Cirque Europe
Rencontres des Jonglages
Académie Fratellini Processus cirque

Arts de la rue

Festival international de Théâtre de Rue d'Aurillac
Chalon dans la Rue
Ecrire pour la Rue
Auteurs d'espaces

International

Cross Chanel Theatre Reading Group
Drameducation
Fonds Transfabrik
Kids Trail
Sala Beckett (Barcelone)
Collection « Scène » / Bureau du Théâtre à Berlin
FERA
France Odéon – Festival du cinéma français de Florence
Les Films de Cannes à Bucarest
Atelier Grand Nord
Fonds Gulliver / Du côté des ondes (RTBF)

Télévision

Série Séries
Festival Séries Mania
Festival de la Fiction TV (La Rochelle)
Festival des créations télévisuelles de Luchon
Les entretiens filmés de La Rochelle
FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
Le Conservatoire Européen d'écriture Audiovisuelle (CEEA)
La Maison des Scénaristes
Festival International des Scénaristes (Valence)
Talents en court
Fonds Web Séries (*)

Animation

La Nef
Rencontres de l'Agraf
Festival National du film d'animation
Territoires cinématographiques (Festival d'Avignon)
CEEA – Les Gobelins
La Poudrière
La Poudrière – Ciclic
Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)
Forum Cartoon
Cartoon Movie
Festival International du court Métrage de Clermont-Ferrand
Festival international du film d'animation d'Annecy

Cinéma

Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
Institut Lumière
Cinéma des Cinéastes
La Quinzaine des Réalisateurs
Semaine Internationale de la Critique
Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
Festival CinéBanlieue
Festival Premiers Plans d'Angers
Rencontres Cinématographiques de Dijon
Emergence
Festival Lumière
Grand Prix du meilleur scénariste
Festival du cinéma européen des Arcs
La Maison des Scénaristes
La Maison du Film court
Les cinéastes invitent l'ami européen (ARP)
Festival du film court en plein air de Grenoble
Talents en Courts
La Ruche
Cinemed Meetings
La Cinéfabrique
Méditalents
L'Ecole de la SRF
Next Step Lab

Radio

Festival Longueur d'Ondes
Ça va, ça va le monde (RFI)
France Culture Avignon – Voix d'auteurs
Phonurgia Nova

Création Interactive

Marseille Web Festival

Divers Audiovisuel

Marseille Web Festival
Montreux Comedy Festival

Actions non imputées à une discipline particulière

Association Beaumarchais – SACD
Auteurs solidaires
Sujets à Vif (Festival d'Avignon) et captation
AFDAS (formation continue)

NB : les bénéficiaires dont le nom est suivi d'un (*) correspondent à des fonds gérés directement par la SACD, qui distribuent, via un jury indépendant, des soutiens à des auteurs et ou des structures dans le cadre des dispositions de l'article L 324-17.

Extrait du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice. (...) »

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes de d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels. (...) »

Fait à Paris La Défense, le 24 avril 2019

Le commissaire aux comptes



Mazars / Luc MARTY

Extrait de l'attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

« En notre qualité de commissaire aux comptes de la SACD et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le rapport de transparence. Il nous appartient d'attester ces informations (...) »

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens de l'article L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins. »

Fait à Paris La Défense, le 26 avril 2019

Le commissaire aux comptes



Mazars / Luc MARTY

www.sacd.fr
facebook.com/sacd.fr
@SACDParis sur Twitter

SACD

UN COMBAT POUR LA CRÉATION / sacd.fr

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
11 bis, rue Ballu – 75442 Paris cedex 09

LE GOLF GABARRA®
www.lge.fr